

Berne, le 17 août 1977

Instructions au Chef de la délégation suisse à la
Conférence mondiale d'action contre l'apartheid
(Lagos, 22-26 août 1977)

1) Débat général, déclaration contre l'apartheid

En principe, il conviendrait de renoncer à la déclaration si, dès le début, les débats tournent à l'affrontement. Il faut toutefois éviter que le silence de la délégation suisse soit interprété comme une attitude négative ou de réserve par rapport à celle des délégations occidentales qui ont les mêmes positions de principe ou les mêmes préoccupations que nous. Il vous appartient dès lors de juger de l'opportunité de prononcer cette déclaration générale à la lumière de l'évolution des débats.

2) Droit de réponse

Vous êtes prié de faire brièvement usage du droit de réponse, conformément notamment aux indications qui vous ont été données par la Division du commerce, ceci au cas où la Suisse serait nommément attaquée sur certains points. Cependant, il est à prévoir que d'autres pays le seront en même temps que nous; il y aura donc lieu de se concerter avec leurs délégations. Si celles-ci décident de renoncer à leur droit de réponse, nous vous laissons libre, le cas échéant, d'y renoncer vous aussi. Bien entendu, vous vous efforcerez dans tous les cas de faire comprendre la position suisse derrière les coulisses.

3) Information

Nous vous prions de renseigner régulièrement la Direction des organisations internationales, avec copies aux autres services intéressés, en particulier la Division du commerce, des développements de la Conférence, notamment des points critiques en

./.

- 2 -

discussion. Dans la mesure du possible, vu la difficulté des communications, l'essentiel des textes devant faire l'objet de décision devra nous être transmis.

4) Contacts

Nous vous prions d'avoir des contacts avec les représentants africains et le cas échéant avec ceux des mouvements de libération afin d'être en mesure de nous renseigner sur les courants politiques de la Conférence.

En ce qui concerne la position de la délégation suisse, vous veillerez à vous concerter avec les délégations qui partagent nos vues et qui ont des intérêts semblables aux nôtres à défendre, en particulier parmi les pays occidentaux.